

68720 HOCHSTATT



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE
du 09 septembre 2025**

Sous la présidence de Monsieur Matthieu HECKLEN, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents, la presse et ouvre la séance à 19 h.

Sont présents : Monsieur Matthieu HECKLEN, Maire

MM. et MMES Guy LOCHER, 1^{er} Adjoint, Guilaine WEISS, 2^{ème} Adjointe, Mathieu HARTMANN, 3^{ème} Adjoint, Jullianne BURTIN, 4^{ème} Adjointe, Jean-Pierre BADER, Gilles BUIRETTE, Dominique FABBRO, Philippe MALASSINE, Bérinda MARCHAL, Véronique MULLER, Autre SATRE, Laëticia SCHMITT, Bertrand TAULIAUT, Gaëlle MAT, Françoise RITTELMAYER

Ont donné procuration :

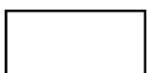
Danièle BACH à Guilaine WEISS

Sont absents et excusés :

MM. et MMES Franck POUNOT, Danièle BACH, Yann DILLMANN

Est absent non-excuse :

Le Conseil Municipal désigne un secrétaire de séance : Aude SATRE



ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2025**
- 2. Urbanisme**
 - Permis de démolir
 - Permis de construire et permis de construire modificatif
 - Déclarations préalables
 - Déclarations d'intention d'aliéner
- 3. Travaux**
 - Travaux de voirie dans la rue des Vosges
 - Travaux de sécurisation
- 4. Travaux de rénovation des écoles élémentaire et maternelle : convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage**
- 5. Dématérialisation de l'affichage légal**
- 6. Délégation du conseil municipal au Maire**
 - Achat d'un onduleur pour la mairie et d'une station d'accueil
 - Achat de deux tondeuses pour le service technique
 - Remplacement de la VMC – Appartement 39, Grand'Rue
 - Contrôle et rétablissement des limites rue des Vosges
 - Enfouissement du réseau fibre dans la rue des Vosges
 - Détection réseau téléphonique Dépôt Communal / Centre de Première Intervention
- 7. Espèces à enjeux pour la santé humaine (EESH) : désignation d'un référent**
- 8. PETR : avenant à la convention d'assistance au contrôle et à la conformité des autorisations d'urbanisme**
- 9. Divers**
 - Remerciements
 - Intervention des Adjointes sur les activités en cours et à venir



1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2025

N'appelant aucune observation, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte-rendu de la séance du 30 juin 2025.

2. Urbanisme

2.1 *Permis de démolir*

Une demande de permis de démolir a été réceptionnée en mairie, à savoir :

- Déposée par Monsieur Jérôme LAMOTTE, domicilié 6b, rue Bellevue à HOCHSTATT, pour la démolition d'une verrière sur le terrain situé 10 rue Bellevue à HOCHSTATT, cadastré section 18 – N° 384.

Un avis favorable a été émis pour cette demande de permis de démolir.

2.2 *Permis de construire et permis de construire modificatif*

Deux demandes de permis de construire et une demande de permis de construire modificatif ont été réceptionnées en mairie, à savoir :

- Déposée par Monsieur Muhammet BALCI, domicilié 37, rue de la Carrière à HOCHSTATT, pour la réalisation de travaux suivants :
 - Création d'une terrasse avec piscine
 - Construction d'un garage sous la terrasse
 - Modification de l'entrée de la maison
 - Suppression des débords de toiture en façade Est et Ouest
 - Surépaisseur en façade Sud au niveau de la toiture à l'aide d'une tôle teinte anthracite
 - Crépissage des façades en blanc et anthracite avec des touches de bardage bois.

sur le terrain cadastré section 18 – N° 693, N° 665, N° 667, n°677, N° 673, N° 695 et N° 697.

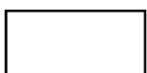
- Déposée par la SCI HARTMANN, représentée par Madame Marie-Catherine JEANNINGROS, sise 7 rue de la Montagne à HOCHSTATT pour un projet de construction de 3 logements individuels sur le terrain situé rue Haenlin, cadastré section 01 – N° 324.

Un avis favorable a été émis pour ces demandes de permis de construire.

- Déposée par Monsieur Romain VONESCH, domicilié 4, rue des Cigognes à HOCHSTATT pour la réalisation de modification sur son permis de construire initial, à savoir :
 - Construction d'une piscine
 - Création d'une terrasse
 - Édification de clôtures rigides et occultant en bois
 - Construction d'un mur de soutènement

Sur le terrain cadastré section 02 – N° 266

Un avis favorable a été émis pour cette demande de permis de construire modificatif.



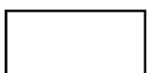
2.3 Déclarations préalables

Dix déclarations préalables ont été réceptionnées en mairie, à savoir :

- Déposée par Monsieur Hamza GALFOUT, domicilié 19, Grand'Rue à HOCHSTATT, pour un projet de construction d'une piscine et d'installation d'un abri de jardin sur le terrain cadastré section 03 – N° 67 et N° 68.
- Déposée par Monsieur Jean-Claude GOEPFERT, domicilié 1A, rue Principale à SOPPE-LE-BAS, pour des travaux d'isolation extérieure, de crépissage et de peinture de la maison individuelle située 4, rue des Tilleuls, cadastrée section 04 – N° 145.
- Déposée par Monsieur Patrick WOJDA, domicilié 30, rue de Zillisheim à HOCHSTATT, pour la mise en place d'une clôture grillagée vert sur le terrain cadastré section 19 – N° 461.
- Déposée par Monsieur Alexandre COLICCHIO, domicilié 1, rue du 2^{ème} Zouaves à HOCHSTATT, pour réaliser les travaux suivants :
 - Le remplacement d'une clôture par une alternance de panneau aluminium gris anthracite et de haies d'une hauteur totale de 1,80 mètre ainsi qu'un portail et portillon.
 - Le remplacement et l'agrandissement d'une terrasse par une terrasse paysagère en lame composite anthracite, comprenant une partie au niveau du sol et une partie partiellement réhaussée de 50 cm à l'aide d'une structure réalisée en lambourde bois afin d'absorber le niveau du terrain
 - Le remplacement d'une pergola par une pergola bioclimatique en aluminium gris anthracite.

sur le terrain cadastré section 05 – N° 143 et N° 166.
- Déposée par Madame Julie OSSWALD, domiciliée 2 rue des Acacias à HOCHSTATT pour un projet de construction d'une terrasse sur pilotis avec transformation de deux fenêtres en une baie vitrée sur la maison d'habitation cadastrée section 02 – N° 122 et N° 123.
- Déposée par Monsieur François RIETH, domicilié 26, rue de la Carrière à HOCHSTATT pour un projet de construction de murs en L sur le terrain cadastré section 19 – N° 450, N° 451, N° 456 et N° 576.
- Déposée par Monsieur Grégory WEBER, domicilié 7, rue des Côteaux à HOCHSTATT, pour un projet de rehaussement de murets par un grillage rigide gris pour une hauteur totale de 127 cm sur le terrain cadastré section 07 – N° 378.
- Déposée par Monsieur Umut OK, domicilié 8, rue d'Ilfurth à FROENINGEN, pour un projet de division foncière du terrain situé rue des Petits Champs, cadastré section 05 – N° 258, N° 190 et N° 189.
- Déposée par Monsieur Kemal OZDEMIR, domicilié 5 rue de la Colline à FROENINGEN, pour un projet de construction d'un garage sur limite sur le terrain situé dans la rue des Vergers, section 01 – N° 203, N° 205, 288, N° 13, N° 132, N° 133, N° 192, N° 194, N° 195, N° 202 et N° 291.

Un avis favorable a été émis pour ces déclarations préalables.



- Déposée par Monsieur Thibault RIEDEL-FRANCK, domicilié 11, Grand'Rue à HOCHSTATT pour la réalisation de divers travaux, à savoir :

Concernant la maison principale :

- Isolation par l'extérieur
- Changement des menuiseries et changement d'une fenêtre en porte fenêtre
- Création de fenêtres de toit
- Rénovation de la toiture avec changement de tuiles et isolation sous toiture
- Démolition de la cheminée

Concernant l'annexe à l'habitation :

- Isolation par l'extérieur
- Changement du bardage
- Changement des menuiseries existantes
- Création d'ouvertures et création de fenêtres de toit
- Création d'une terrasse sur le garage existant

Ainsi que la modification des accès pour créer 3 places de stationnement supplémentaire avec circulation en gravier et stationnement en pavés engazonnés sur la propriété cadastrée section 03 – N° 64.

Un avis défavorable a été émis pour cette demande.

Pour la création de surface habitable et la transformation du garage/grange en habitation, une demande de permis de construire est requise. Pour ce projet, 6 places de stationnement sont nécessaires au lieu de 3.

2.4 Déclarations d'intention d'aliéner

La mairie a été destinataire de 6 déclarations d'intention d'aliéner :

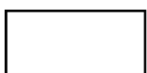
- Pour le bien sis 9, route de Froeningue, cadastré section 19 – N° 337/3, propriété des consorts JUNG.
- Pour le bien sis 1, rue Bellevue, cadastré section 05 – N° 309, propriété des consorts LEDIN-BRUNNER.
- Pour le bien sis 27, rue de la Chapelle, cadastré section 21 – N° 96 et N° 97, propriété de Monsieur Bruno MANSUY.
- Pour le bien sis 28, rue de Zillisheim, lot B/53 à détacher de la parcelle cadastrée section 19 – N° B53 (échange), propriété de Madame Marie-Louise HELL.
- Pour le bien sis 30, rue de Zillisheim, lot D/52 à détacher de la parcelle cadastrée section 19 – N° D52 (échange), propriété des consorts GESSIER.
- Pour le bien sis 30, rue de Zillisheim, cadastré section 19 – N° C/52, B/53 et N° 461/51, propriété des consorts GESSIER.

La commune n'utilise pas de son droit de préemption pour ces opérations.

3. Travaux

3.1 Travaux de voirie dans la rue des Vosges

Le projet portant sur les travaux de voirie et d'enfouissement des réseaux secs dans la rue des Vosges a fait l'objet d'une présentation détaillée lors de la commission « travaux » qui s'est tenue le 26 août 2025.



Le montant prévisionnel de ces travaux (hors enfouissement du réseau BT) est prévu à 215 000 €HT (soit 258 000 €TTC).

Quant au financement, il sera effectué comme suit :

MOE IMAJ (hors BT)	8 800, 00 €
Travaux de voirie et réseaux secs (hors BT)	215 000, 00 €
TOTAL HT	223 800, 00 €
TVA (20%)	44 760, 00 €
<u>TOTAL TTC</u>	<u>268 560, 00 €</u>
Fonds propres	268 560, 00 €

La consultation sous forme de procédure adaptée a été lancée sur Safetender en date du 19 août 2025 et publiée dans le journal l'Alsace.

La date limite de remise des offres a été fixée au 10 septembre 2025 avec une possibilité de négociation. Le marché devrait être attribué au cours de la semaine 38 avec un commencement d'exécution pour la mi-octobre.

Entendu les explications de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ✚ Approuve le projet d'investissement (voirie et réseaux secs – hors BT), les estimations prévisionnelles et le plan de financement envisagé,
- ✚ Précise que les crédits nécessaires ont été inscrits dans le budget primitif 2025 – section d'investissement (opération 016 – VOIRIE, RESEAUX),
- ✚ Prend acte du lancement du marché sous forme de procédure adaptée,
- ✚ Habilité Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de ces travaux

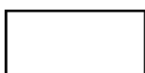
3.2 Travaux de sécurisation

Les travaux d'aménagement de sécurité programmés cette année ont été présentés lors de la commission « travaux » du 26 août 2025.

Ces travaux porteront essentiellement sur :

- ✚ Le rafraîchissement de la signalisation horizontale au carrefour principal
- ✚ Sortie du lotissement de l'Attenberg : la sécurisation de la voie verte par la mise en place d'une barrière,
- ✚ Grand'Rue : création de places de stationnement, mise en place de potelets haute visibilité et de barrières,
- ✚ Installation de coussins berlinois dans plusieurs endroits stratégiques du village,
- ✚ Ehpad Œuvre Schyrr : installation d'un miroir de sécurité.

L'offre financière établie par la Société Est Signalisation se chiffre à 23 302, 70 € HT (soit 27 963, 24 €TTC).



Monsieur le Maire précise que la facture finale sera effectuée à la suite d'un relevé contradictoire conforme aux travaux effectivement réalisés (le montant annoncé est donc évolutif).

Entendu l'exposé ci-dessus,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- ✚ Décide de valider l'offre de la société Est Signalisation pour un montant de 23 302, 70 €HT (soit 27 963, 24 €TTC),
- ✚ Prend note que la facturation sera évolutive et ne concernera que les travaux effectivement réalisés,
- ✚ Précise que les crédits nécessaires sont prévus dans le budget primitif 2025, section d'investissement – Opération 06, Voirie et réseaux,
- ✚ Habilité Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne conduite de ce projet et à signer d'une manière générale tout document s'y afférant.

Madame Françoise RITTELMEYER signale que certains arbres nuisent à la visibilité de panneaux.

4. Travaux de rénovation des écoles élémentaire et maternelle : convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le choix d'un maître d'œuvre dans le cadre des travaux de rénovation énergétique des deux écoles a été inscrit dans le budget primitif 2025.

Au vu de la complexité des deux bâtiments, il est souhaitable de recourir aux services d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) et de se faire accompagner dans ce projet d'envergure.

Ce dernier exercera un rôle de conseil, d'assistance et de proposition auprès de la maîtrise d'ouvrage, qui est en l'occurrence la collectivité.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de confier cette mission à « Tout un Programme » pour un montant de 39 820 €HT (soit 47 784 €TTC).

La prestation proposée comprend :

- ✚ La réalisation d'une étude de faisabilité et de préprogrammation
- ✚ Suite à la validation de cette phase :
 - La rédaction du programme de l'opération
 - L'engagement et le pilotage du concours de maîtrise d'œuvre
 - L'encadrement des études de conception jusqu'à la phase APD.

Les délais d'exécution de la mission décrite s'échelonnent jusqu'en juin 2027.

Entendu les explications de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- ✚ Décide de retenir la proposition de « Tout un Programme » pour un montant de 39 820 €HT (soit 47 784 €TTC),
- ✚ Habilité Monsieur le Maire à signer la convention s'y afférant et à exécuter toutes les formalités nécessaires à la bonne exécution de cette mission.



5. Dématérialisation de l'affichage légal

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de digitaliser l'affichage légal par l'achat d'une borne mobile.

Cette dernière remplacera à terme la vitrine d'affichage « papier » dans laquelle figurent les affichages officiels, obligatoires ou permanents (arrêtés municipaux, préfectoraux, autorisation d'urbanisme...).

Deux sociétés ont ainsi été consultées pour une proposition financière relative à l'achat d'une borne d'affichage légal (TOTEM 43').

Monsieur le Maire présente les deux offres :

Pour mémoire, la somme de **11 200 €TTC** a été inscrite dans le budget primitif 2025.

Dépenses en INVESTISSEMENT	LUMIPLAN	STI Bureautique
Achat du matériel	6 690,00 €	12 625,00 €
Transport installation	800,00 €	0,00 €
Développement application	1 000,00 €	Compris dans l'achat du produit
Livraison, installation, paramétrage	0,00 €	900,00 €
TOTAL HT	8 490,00 €	13 525,00 €
TOTAL TTC	10 188,00 €	16 230,00 €

Dépenses en fonctionnement	LUMIPLAN	STI Bureautique
Contrat de service/maintenance annuel / TTC	24 premiers mois inclus puis 6% du prix de vente*	705, 60 €
Licence application (accès illimité, formation, hébergement...) / an TTC	360, 00 €	compris dans l'achat du produit
Garantie du produit	2 ans	3 ans
TOTAL TTC Année N	360, 00 €	705, 60 €
TOTAL TTC Année N+1	360, 00 €	705, 60 €
TOTAL TTC Année N+2	841, 68 €	705, 60 €

* soit 481, 68 €TTC

L'offre de la société LUMIPLAN reste économiquement la mieux-disante.

Entendu les explications de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

A 16 voix POUR (dont 1 pouvoir), 1 ABSTENTION,

- ✚ Décide de retenir l'offre de la société LUMIPLAN pour un montant de 8 490 €HT (soit 10 188 €TTC),
- ✚ Précise que les crédits nécessaires sont prévus dans le budget primitif 2025, section d'investissement – opération 014 Travaux Mairie,
- ✚ Habilité Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de cette décision.



6. Délégation du conseil municipal au Maire

En application du code général des collectivités territoriales et notamment de son article L.2122-23, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les prestations suivantes ont fait l'objet d'une commande.

6.1 *Achat d'un onduleur pour la mairie et d'une station d'accueil*

Les achats suivants ont été réalisés auprès de la Société OCI Informatique pour la mairie :

- Achat d'un onduleur pour un montant de 1 510 €HT (soit 1 812 €TTC)
- Achat d'une station d'accueil pour un montant de 180 €HT (soit 216 €TTC).

6.2 *Achat de deux tondeuses pour le service technique*

Deux tondeuses destinées au service technique ont été acquises auprès de la société Espace Emeraude pour un montant de 1 900 €HT (soit 2 280 €TTC).

6.3 *Remplacement de la VMC – Appartement 39, Grand'Rue*

La VMC défaillante au 39 Grand'Rue (appartement en location) a dû être remplacée pour un montant de 562, 80 €TTC.

6.4 *Contrôle et rétablissement des limites rue des Vosges*

Le géomètre OSTERMANN a été missionné pour le contrôle et le rétablissement de certaines limites dans la rue des Vosges en prévision des travaux de voirie qui débiteront prochainement. Le montant de ses honoraires s'élève à 805 €HT (soit 966 €TTC).

6.5 *Enfouissement du réseau fibre dans la rue des Vosges*

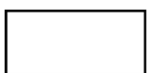
Le devis de Rosace pour un montant de 7 354, 15 €HT (soit 8 824, 98 €TTC) a été validé pour l'enfouissement du réseau fibre dans la rue des Vosges.

6.6 *Détection réseau téléphonique Dépôt Communal / Centre de Première Intervention*

La société Detect Réseaux a été missionnée pour un montant de 600 €TTC pour détecter le réseau télécom au 36 rue des Plumes (Centre technique et Première Intervention).

7. Espèces à enjeux pour la santé humaine (EESH) : désignation d'un référent

Par courrier réceptionné le 20 août dernier, Monsieur le Préfet du Haut-Rhin invite les communes à désigner un référent EESH.



En effet, l'ambrosie à feuilles d'armoïse et les chenilles processionnaires du chêne sont présentes dans notre département. Ces espèces constituent un problème de santé publique et sont à ce titre réglementées par le code de la santé publique (CSP) en tant qu'espèces à enjeux pour la santé humaine.

D'autres espèces pourraient dans le futur être réglementées et concerner notre territoire (tels la berce du Caucase, le datura, les tiques, le moustique-tigre et les punaises de lit).

La désignation au sein de notre collectivité d'un EESH est un enjeu majeur pour agir de manière préventive et limiter les risques de prolifération de ces espèces dans nos départements.

Entendu les explications de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,

✚ Désigne M. Franck POUNOT comme référent EESH.

8. PETR : avenant à la convention d'assistance au contrôle et à la conformité des autorisations d'urbanisme

Considérant que Monsieur le Maire au nom de la Commune est compétent pour la délivrance des actes d'urbanisme ;

Considérant que l'instruction des autorisations du droit du sol fait l'objet actuellement d'une convention avec le service d'autorisation droit des sols du PETR du Pays du Sundgau ;

Considérant que l'article R. 462-7 du code de l'Urbanisme oblige le maire à effectuer un récolement des travaux ;

Considérant que l'article R. 462-6 du code de l'Urbanisme donne la faculté pour le maire de procéder à un récolement facultatif des travaux ;

Considérant que ces obligations requièrent des compétences techniques et juridiques particulières que le Maire ne peut assurer seul efficacement ;

Considérant que le suivi de ces autorisations peut donc être effectué avec l'aide d'un service de récolement ;

Considérant la délibération du conseil syndical du PETR du Pays du Sundgau en date du 4 octobre 2023, approuvant la création d'une nouvelle mission de contrôle de la conformité des travaux ;

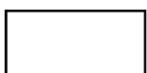
Considérant la délibération du conseil syndical du PETR du Pays du Sundgau en date du 14 novembre 2023 approuvant le principe du financement du lancement du service de récolement par une participation financière des communes, proportionnelle à leur population ;

Considérant que la commune, par décision en date du 11 décembre 2023 a décidé d'adhérer à la mission de récolement,

Considérant la situation et l'enjeu du financement de cette mission exposés et débattus lors de 4 réunions d'échanges organisées en juin 2025 auprès des communes adhérentes,

Considérant la délibération du conseil syndical du PETR Pays du Sundgau en date du 9 juillet proposant de faire évoluer le mode de financement et l'organisation des contrôles,

Considérant la nécessité de faire évoluer ces points au travers d'un avenant à la convention.



Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5111-1 à L.5111-8) ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.461-1 à L.463-1), R.462-6 et suivants ;

- ✚ Approuve le projet d'avenant à la convention d'assistance au contrôle et à la conformité des autorisations d'urbanisme délivrées par la commune proposé par le PETR du Pays du Sundgau et adoptée lors du conseil syndical du 9 juillet 2025 ;
- ✚ Autorise le maire à signer l'avenant qui décrit les nouvelles modalités de financement et le processus d'organisation des contrôles obligatoires ;
- ✚ Autorise le maire à signer tout acte d'engagement et lancer toutes actions, communications ou promotions de cette opération ;
- ✚ Autorise le maire à procéder à toute initiative et d'accomplir toute formalité pour mener à bonne fin l'opération.

9. Divers

9.1 Remerciements

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des remerciements parvenus de :

- ⇒ Madame Camilla EHRET (95 ans)
- ⇒ Madame Arlette DEREGNAUCOURT (85 ans)
- ⇒ Madame Francine BRONNER (80 ans)
- ⇒ Madame Chantal JACQUEY (80 ans)
- pour l'attention apportée à l'occasion de leur anniversaire.

- ⇒ Monsieur et Madame Gérard DEYBER (Noces de diamant)
- ⇒ Monsieur et Madame Charles NOBEL (Noces de diamant)
- ⇒ Monsieur et Madame Roland FREYBERG (Noces d'or)
- ⇒ Monsieur et Madame Yves WALTZER (Noces d'or)
- pour le panier garni déposé à l'occasion de leur anniversaire de mariage.

- ⇒ La famille de feu Monsieur François LITZLER
- ⇒ La famille de feu Monsieur Christophe WOERNER
- pour les marques de sympathie témoignées lors du décès de leur proche.

- ⇒ Madame Josiane AFFHOLDER, Présidente de l'ABEOS
- ⇒ Monsieur Thomas GODEL, Président du Comité des Fêtes
- ⇒ Madame Anaïs COLICCHIO, Présidente de l'AOSE
- ⇒ Monsieur Jacques EICHINGER, Président des Œuvres Saints Pierre et Paul
- ⇒ Madame Claudine DITNER, Présidente de la Société de Musique
- pour la subvention allouée par la municipalité à leur association.



9.2 Intervention du Maire et des Adjointes sur les activités en cours et à venir

9.2.1 Intervention de Monsieur Guy LOCHER, 1^{er} Adjoint

- ⇒ Le violent orage qui s'est abattu fin août a causé des dégâts sur le saule situé à la sortie de Hochstatt direction Zillisheim. L'entreprise Elagage et Paysage a dû procéder à son enlèvement.
- ⇒ Des travaux de débroussaillage sont programmés prochainement, le désherbage du cimetière a été effectué.
- ⇒ Des demandes de devis sont en cours pour la réfection du préau de l'école élémentaire.

9.2.2 Intervention de Madame Jullianne BURTIN, 4^{ème} Adjointe

- ⇒ Compte tenu des élections municipales prévues en 2026, la communication est strictement encadrée par la législation. C'est pourquoi, le Feuilleton du mois de septembre ne sera pas édité. Un Flash'Info paraîtra tout de même mi-novembre.

9.2.3 Intervention de Madame Guilaine WEISS, 2^{ème} Adjointe

- ⇒ Madame WEISS, Adjointe dresse l'état des effectifs à la rentrée

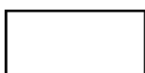
Ecole maternelle – Effectifs 75 élèves

	Nombre d'élèves	Enseignants et ATSEM
Petite section	26	Sandrine LANG / Anne NASS Laetitia BENARD (ATSEM)
Moyenne section	23	Marie HIRTH Pamela VANSTEENKISTE (ATSEM)
Moyenne et grande section	25 (+1 prochainement)	Aurélien / Margaux NAAS Nadia ZURBACH (ATSEM)

Ecole élémentaire – Effectifs 122 élèves

	Nombre d'élèves	Enseignants et ATSEM
CP	23	Marie ARBONA
CE1	20	Débora HANRION
CE1/CE2	21	Yannick PANDIN / Gilda RITTER
CE2/CM1	22	Anne GESSIER
CM2	25	Marion DE BEAUSSE / Océane NIES
Dispositif ULIS	11	Stéphanie ZINTY

- ⇒ Madame WEISS se rendra prochainement aux écoles pour la remise d'un courrier concernant l'importance de l'usage du boudrier par les élèves.
- ⇒ L'activité sophrologie destinée aux « Séniors » débute la semaine prochaine. Celle concernant la tablette numérique en novembre, puis en janvier MEM'UP.
- ⇒ La Fête des Aînés aura lieu le 12 octobre prochain.



9.3 Prochaines réunions du conseil municipal

- Mardi 21 octobre 2025
- Mardi 09 décembre 2025

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h58.

Le Maire,
Matthieu HECKLEN

La Secrétaire,
Aude SATRE

